

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-03

LE VENDREDI 30 JANVIER DEUX MIL VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	11
votants :	11
quorum :	7

PROCURATION :

M David LE GLANIC donne procuration à M Thierry DUBOIS

ABSENTS EXCUSES :

Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M Romuald SEITÉ

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2026

La redevance d'assainissement collectif part communale est proportionnelle à la consommation d'eau et finance le traitement des eaux usées.

Il est proposé au conseil municipal que la redevance soit fixée à 0,84 € m³ pour l'exercice 2026.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



Envoyé le : 06/02/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 06/02/2026
Publié le : 06/02/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO